



Partir d'un t2 au dessus d'un bar en 1 mois, possible ???

Par **leaguillot**, le **06/02/2010** à **19:10**

Bonjour,

Je vis avec mon ami dans un T2 à Bordeaux. Petit problème, notre logement se situe au dessus d'un bar, que nous n'avions pas vu au départ, résultat cela fait 5 mois que nous vivons un enfer ! Le bar est ouvert de 20h à 2h du lundi au samedi voir dimanche quand il y a des matchs de football. De plus notre voisine du dessus étudiante fait souvent la fête.

La question est :

Qu'est ce que je peux faire pour partir au plus tôt ?

Aidez moi !!! :)

Par **Marion2**, le **06/02/2010** à **19:31**

Bonsoir,

Vous pouvez donner 1 mois de préavis dans les cas suivants :

- . S'il s'agit d'un logement meublé
- . S'il y a perte d'emploi

- . Si vous trouvez un 1er emploi
- . Si vous êtes en CDD et que vous trouvez un CDI
- . Mutation dans le cadre du travail

Pour les autres cas, le préavis est de 3 mois à moins que vous ne trouviez un autre locataire, ce qui pourrait réduire la durée du préavis.

Cordialement.

Par **leaguillot**, le **06/02/2010** à **20:14**

Merci beaucoup, mon ami va signer pour son premier vrai emploi en CDD (3 ans) très prochainement, il me semble que cela remplit toutes les conditions nécessaires pour un préavis d'un mois.

Bonne soirée et bon week-end. =)

Par **Marion2**, le **06/02/2010** à **20:14**

Bonne chance à vous.